

Quel avenir pour l'université ? Fonctionnement de l'université et LPPR

Merci à Anaïs Le Fèvre-Berthelot pour le support sur la LPPR
Support établi par Caroline Muller, MCF Université Rennes 2

L'université : qu'est-ce donc ?

Des étudiant(e)s

- 46% travaillent pour se financer
- 37,5% sont boursiers
- 30,9% ne perçoivent pas d'aide familiale
- 20,8% vivent sous le seuil de pauvreté

**L'ÉTUDIANTE PRÉCAIRE
VEND DES HAMBURGERS
LE SOIR, GARDE DES
ENFANTS LE MERCREDI,
MET EN RAYON
LE WEEK-END.
QUAND ELLE A FINI,
ELLE ÉTUDIE**

**NON À LA PRÉCARITÉ
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE
NON À LA LPPR
NON À LA RÉFORME DES RETRAITES**

L'université : qu'est-ce donc ?

Des inégalités entre étudiant(e)s

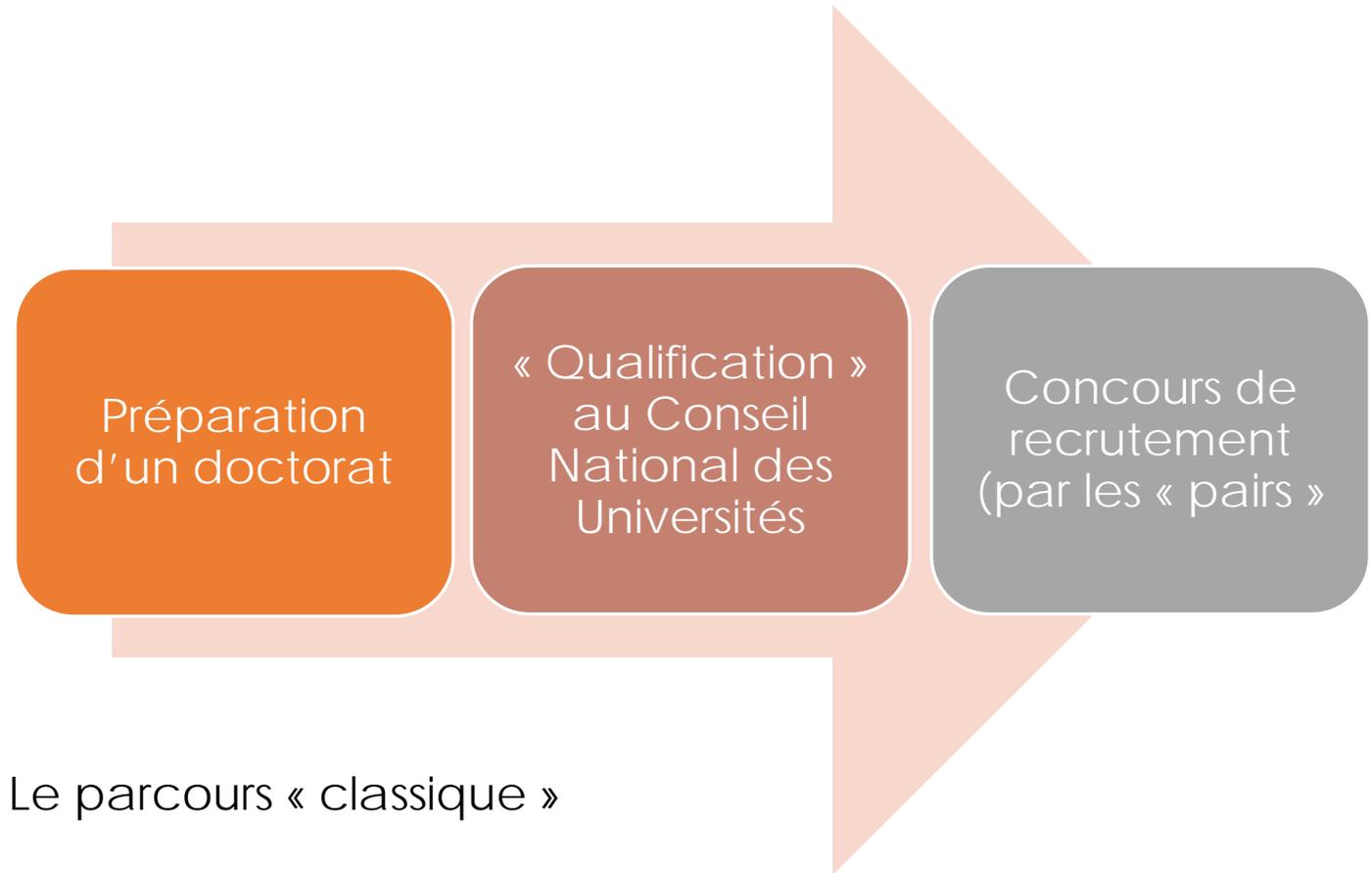
- En moyenne, un(e) étudiant(e) coûte environ **10850 euros** à l'Etat
- A Rennes 2, la dotation est de 6000 euros
- En classe préparatoire, 14850
- Dans les écoles d'ingénieur, 16 000



L'université : qu'est-ce donc ?

Des
professeur(e)s

Mais, au fait, comment
devient-on prof titulaire
à l'université ?



Des professeur(e)s

Les différents statuts des enseignant(e)s

Professeur

- Dernier échelon de la carrière universitaire
- On y accède, en histoire, par la préparation d'une « habilitation à diriger des recherches »
- Et par un concours, à nouveau !

Maître de conférences

- Le premier poste de titulaire à l'université
- Age moyen de recrutement en France : 33 ans, mais 36 en SHS
- Salaire à l'échelon 1 : 1756 euros
- Recrutement en baisse

Doctorant financé

- Seules 38% des thèses de Sciences Humaines et Sociales sont financées (SHS)
- Un contrat doctoral : un peu plus de 1400 euros net

Vacataire

- Sont payés 17 centimes en dessous du taux du SMIC
- Embauchés à l'heure : ne sont payés que les heures de cours
- Signent leur contrat et sont payés des mois après les heures d'enseignement
- Peuvent être doctorants, docteurs en attente de poste (...)

En France, les vacataires assurent l'équivalent de 13 000 postes permanents de MCF (maîtres de conférence)

La précarisation de l'université n'a pas attendu 2020...

On a vu les chiffres de la précarité étudiante.

Mais la précarité touche aussi vos professeurs...

- Se financer jusqu'à un éventuel (et rare) poste fixe (36 ans en moyenne)
- Les vacances : pas de protection sociale, pas de congés, pas d'obligation de reconduite, paiements différés
- La nécessité de chercher sans cesse le contrat suivant

**LE PROF DE FAC PRÉCAIRE
DÉBUTE, NE CONNAÎT PAS
LES PROGRAMMES,
NI LES ÉTUDIANTS,
NI LA FAÇON DE NOTER.
DÈS QU'IL A APPRIS,
ON LE VIRE.**

**NON À LA PRÉCARITÉ
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE
NON À LA LPPR
NON À LA RÉFORME DES RETRAITES**

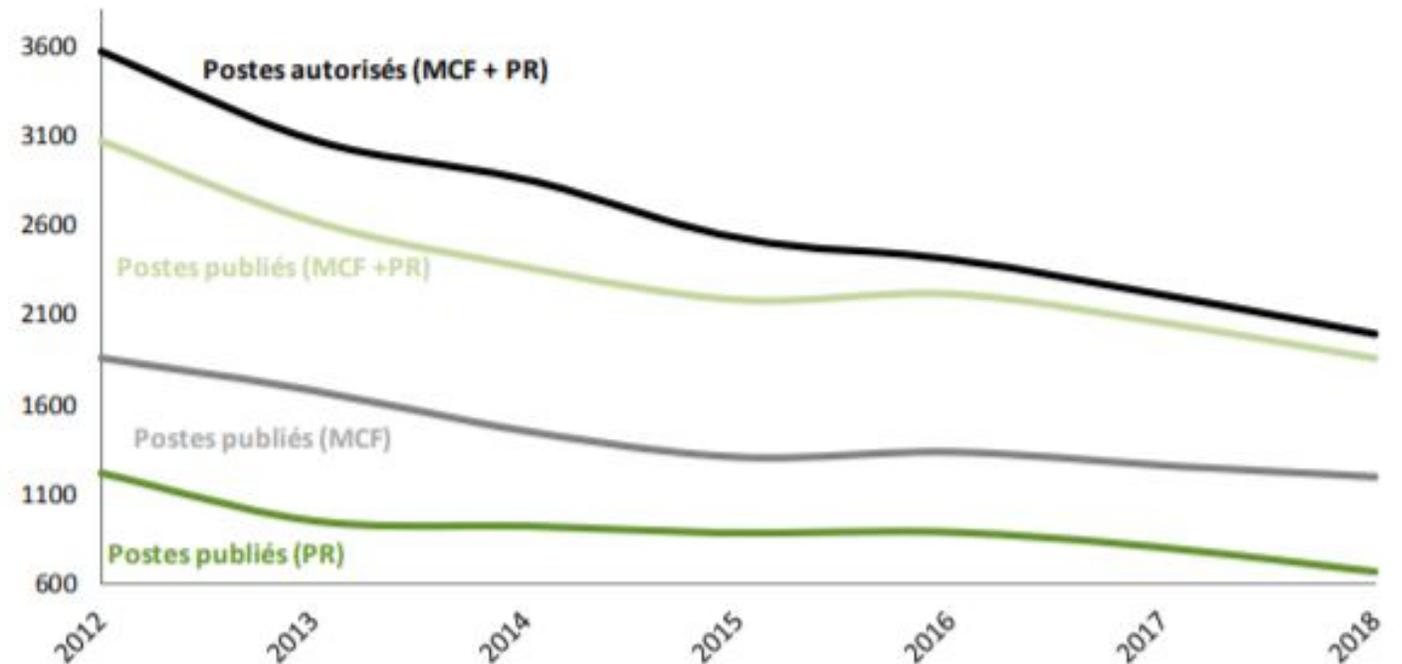
La précarisation de l'université n'a pas attendu 2020...

Dans un contexte de chute de recrutement des titulaires



De moins en moins de postes de professeurs titulaires, de plus en plus d'étudiant(e)s (hausse continue) !

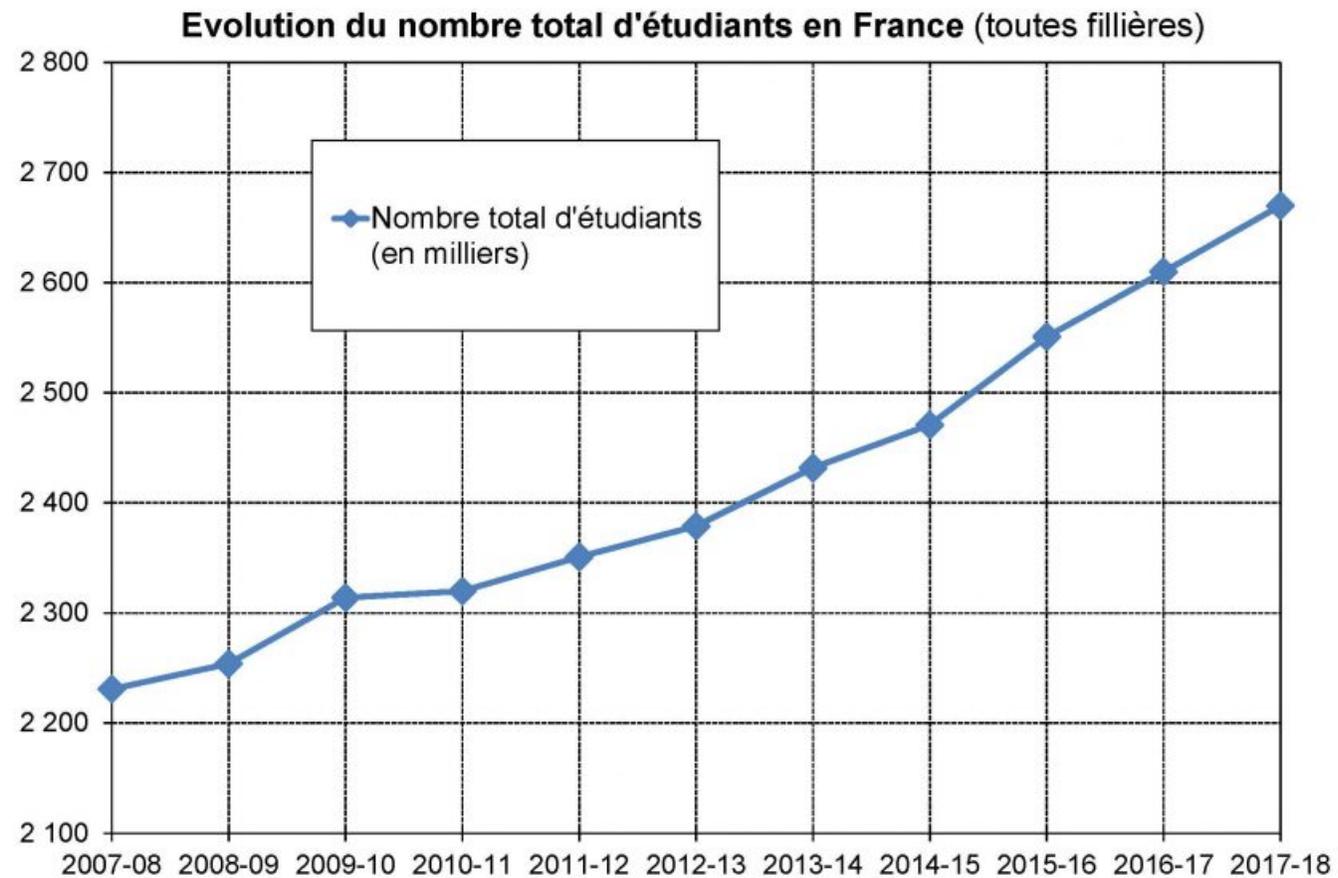
FIGURE 1 - Evolution du nombre de postes autorisés et publiés de 2012 à 2018



Source : GALAXIE / DGRH A1-1

Champ : Campagnes de recrutements 2012 à 2018 - Sessions synchronisées et "au fil de l'eau"

Hausse constante des effectifs étudiants...



Source : Thomas Piketty, <https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2017/10/12/budget-2018-la-jeunesse-sacrifiee/>

L'université : qu'est-ce donc ?

Des personnels administratifs et de soutien à la recherche
« Biats »

60 664 agents titulaires

- Salaire moyen net : 1847 euros
(Nantes, 2018)

19 901 contractuels

- Et cela augmente depuis 2017 !

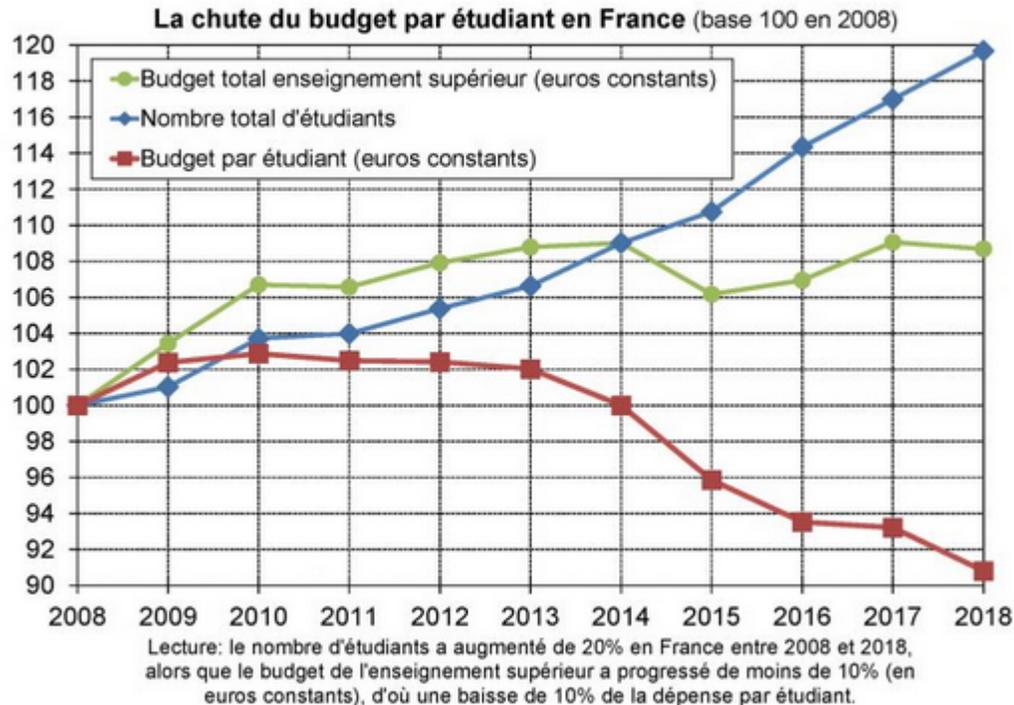
Qu'est-ce qu'on fait à l'université ?

- **Le modèle de l'enseignant(e)-chercheur(e) : Enseignement ET Recherche** (différent du CNRS)
- Obligation de service : 192 heures / an (mais heures supplémentaires généralisées car pas de recrutements)
- Tâches non obligatoires... mais qu'il faut bien prendre en charge !!
 - Direction de département, UFR, responsabilité de licence, master
 - Tâches administratives : évaluation, conseils centraux (...)



Alourdissement général de la charge de travail au détriment de la recherche, de l'enseignement et/ou de la vie privée des personnels

Qui finance la recherche et l'enseignement ?

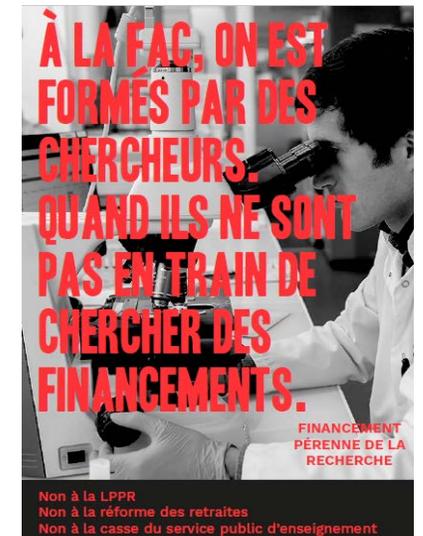


De plus, et surtout, il faut prendre en compte la hausse considérable du nombre d'étudiants, qui est passé d'un peu plus de 2,2 millions en 2008 à près de 2,7 millions en 2018, soit une progression d'environ 20 % (je me contente de reprendre ici les chiffres des effectifs étudiants publiés par le ministère et les prévisions pour 2017-2018) :

Thomas Piketty, 2018

<https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2017/10/12/budget-2018-la-jeunesse-sacrifiee/>

- L'Etat ... **MAIS** depuis 2007 et la Loi LRU (autonomie des universités), chaque université gère son budget et ses recrutements
- Diminution des financements pérennes au profit de financements « sur projet »
- Dotations qui ne suivent pas la hausse des effectifs étudiants



Et l'avenir, alors ? C'est là qu'intervient la LPPR (Loi de programmation pluriannuelle de la recherche)

Que se passe-t-il ?

- 1^e février 2019: E. Philippe confie à Frédérique Vidal l'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche.
- 3 groupes de travail missionnés par Vidal ont rendu leurs rapports le 23 Septembre
- Début 2020 : élaboration et présentation de la loi
- Rentrée 2020 ou janvier 2021: Application de la loi

Et l'avenir, alors ? C'est là qu'intervient la LPPR (Loi de programmation pluriannuelle de la recherche)

Les constats des rapports

- Recherche: **rémunérations** de tous sensiblement **inférieures** à celles des pays membres de (OCDE), mais également à celles des autres corps de la fonction publique française.
- **L'emploi scientifique permanent** a connu une **érosion** depuis plus de dix ans, en partie masquée par le recours à des contrats précaires. Les **conditions d'entrée** dans la carrière scientifique sont **défavorables**.
- Grande disparité en RH selon les organismes de recherche et d'enseignement supérieur.

Solutions proposées

- Augmenter substantiellement (2Md€/an) **les primes** des personnels
- **augmenter la précarité** des personnels en :
 - primes à la **performance**
 - nombreux **statuts précaires** (« tenure tracks », contrats de projet, etc.)
 - augmentant le poids de **l'évaluation** sur les chercheurs
 - Généralisant la **modulation de service=> fin des 192h « désuet, mène à des heures complémentaires »**
- encourager la **mobilité public-privé** des titulaires.

Conséquences de la LPPR...sur les BIATSS

- Déjà fortement touchés par la précarité, les personnels ingénieurs, techniciens ou administratifs seraient les premiers visés par les « CDI de chantier »
- Inégalités accrues entre les managers aux pouvoirs et rémunérations qui explosent, et les précaires, avec disparition progressive des positions intermédiaires.
- Désorganisation des équipes par les départs permanents (fin de contrat, démission, burn-out)
- Externalisation au privé, parfois à des filiales de l'université en joint-venture avec des capitaux privés
- La course des comptes demande que la LPPR augmente le temps de travail des Biats de 9% en moyenne et qu'on contrôle plus leur congés.

Conséquences de la LPPR... sur les étudiants et étudiantes

- La LPPR se concentre sur la recherche... rien n'est dit de la situation de l'enseignement. Or, en France, **le modèle est celui du lien entre enseignement et recherche !**
- Université à deux vitesses
- Dégradation des enseignements : l'enseignement deviendra la part « encombrante » d'une bonne recherche valorisable
- Augmentation des frais d'inscription (déjà entamée avec « Bienvenue en France » en 2019)

Face à cela : facs, labos et sociétés savantes en lutte

Décembre 2019 – mars 2020



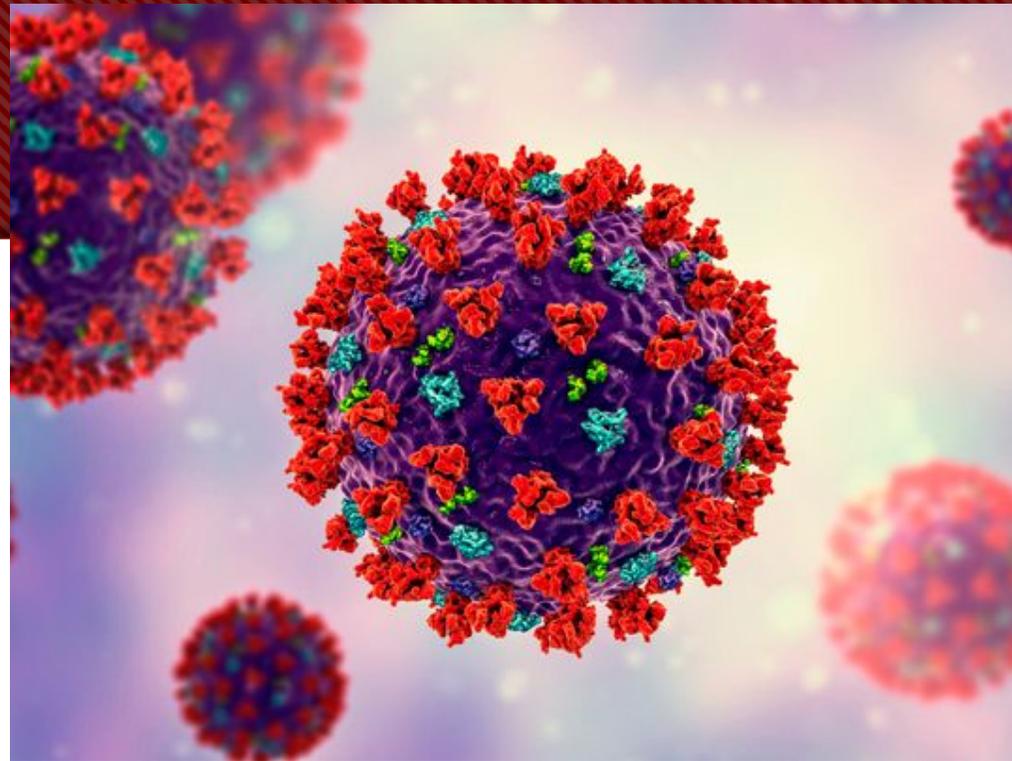
- Des motions d'universités : et ds chaque univ., des départements, des UFR, des CA, des CR, des CFVU
- Des motions de laboratoires (plus de 100)
- Mobilisation de collectifs de précaires
- Mobilisation des revues : Camille Noüs, bandeaux sur les revues etc.
- Mobilisation des sociétés savantes Tribunes, communiqués de presse contre-propositions
- CNU : une dizaine de sections CNU + la CP-CNU + la conférence des présidents du comité national (CPCN) du CNRS

Nous en étions là en mars 2020...



Merci à E. Huver, PR Université de
Tours pour ces compléments

Et puis ...



... et promesse du Président de la République de suspendre les réformes

Mais... la LPPR s'est poursuivie

... pendant le confinement, après le confinement (notamment à la rentrée) et jusqu'à ce lundi 9/11/2020

- Sans qu'il soit possible de se réunir, de se mobiliser
- Alors que toute l'attention des personnels de l'université (enseignants et Biats) est consacrée à faire en sorte que les étudiants puissent bénéficier de leurs cours en contexte fortement dégradé (annonces du jour au lendemain etc.)
- Malgré une mobilisation persistante quoique moins visible (lettres à la ministre, courriels aux députés, contre-propositions, tribunes dans les journaux, etc.)

... et s'est même durcie

3 amendements ont été adoptés la semaine dernière en catimini, sans consultation :

1. Encadrement de la liberté de la recherche « dans le respect des valeurs de la République » (finalement remaniée au point d'être vidée de sa substance)
2. Modification des modalités de recrutement des enseignants chercheurs (limitation de l'instance nationale élue)
3. Introduction d'un délit d'entrave (passible d'amende et de prison)

Tout délit d'entrave est désormais passible de 1 an de prison et de 7500€ d'amendes, et s'il est commis en réunion, de 3 ans de prison et de 45000€ d'amende. → **Fin des franchises universitaires**

Dégradation générale de l'état des libertés académiques et du droit d'étudier en France

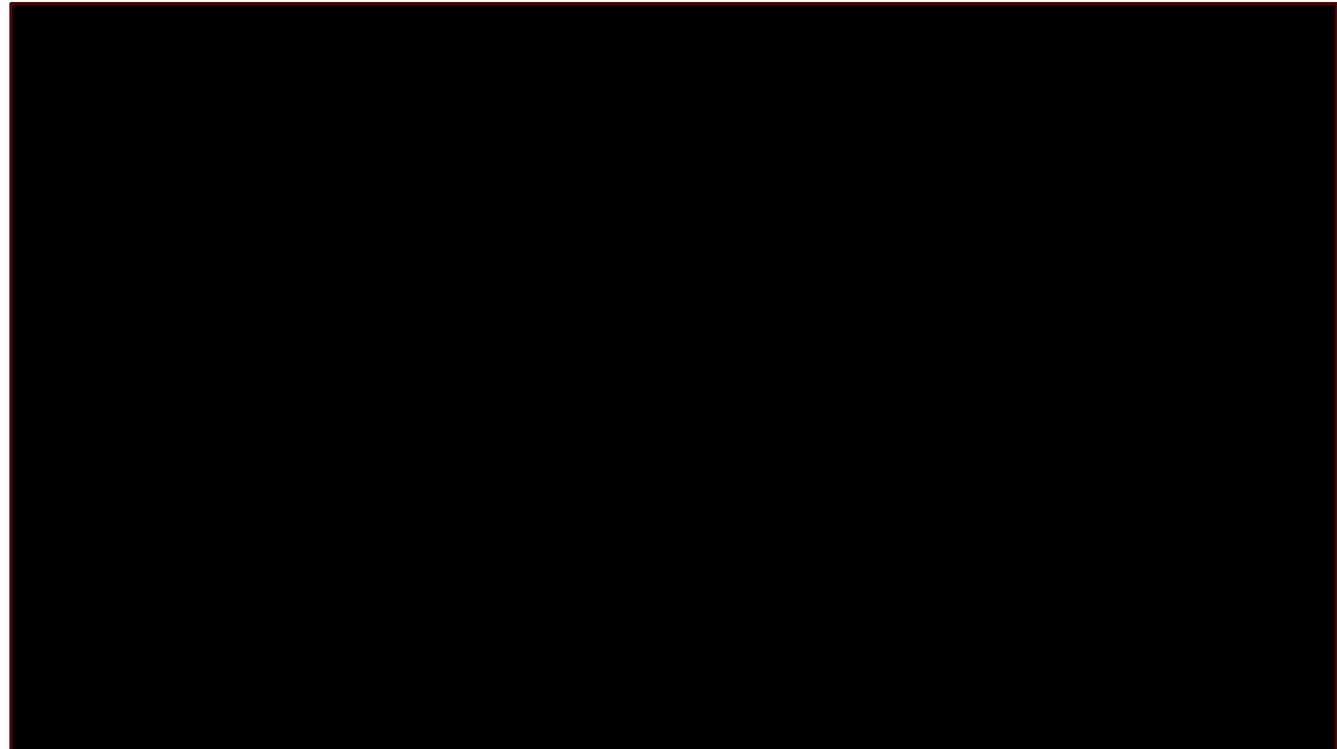
Malgré une mobilisation sans précédent

- Depuis janvier dernier
- Renforcée depuis 10 jours → Pétitions et tribunes contre les amendements :
 - Contre la suppression du CNU : **12000** signataires
 - Contre les 2 autres amendements :
 - . Appel solennel pour la protection des libertés académiques et du droit d'étudier : 72 revues, 7 syndicats, plus de 10 sociétés savantes, **5200** signataires individuels
 - . Tribune « Les libertés sont précisément foulées aux pieds lorsqu'on en appelle à la dénonciation d'études et de pensée », **plus de 2000** signataires
 - . Tribune « Cette attaque contre la liberté académique est une attaque contre l'Etat de droit démocratique », plus de signataires (dont P. Ronsanvallon, F. Wolf, T. Piketty, N. Offenstadt, P. Descola, etc.)

Dégradation générale de l'état des libertés académiques et du droit d'étudier en France

Demande de la démission de la
Ministre de l'ESR

Ecran Noir du 13 au 17 novembre
2020 (date de l'adoption de la loi
par l'Assemblée Nationale)



Sources et outils pour s'informer et s'engager

Informations

- academia.hypotheses.org/
- Le blog de Julien Gossa : <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/09/25/lppr-rapports-des-groupes-de-travail/>
- Présentation d'Isabelle Luciani : <https://www.youtube.com/watch?v=LbdJbnXvdd0>
- Présentation d'Antoine Gaudin : <https://www.youtube.com/watch?v=Ka0Ti7FU9Qo>
- Universiteouverte.org
- Sauvonsluniversite.fr

A diffuser et utiliser en début de cours,
en réunion, partout où il faut expliquer
comment fonctionne l'université
publique française et pourquoi elle est
en danger.

Merci à Anaïs Le Fèvre Berthelot pour le
support LPPR